

# SOIRANS

N°17 Avril/Mai/Juin 2012

INFO



## LA LETTRE DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme chaque année, le numéro de printemps d'« Info Soirans » consacre une place importante aux décisions du Conseil Municipal, notamment la présentation des différents budgets : budget général et budgets annexes.

Le vote du budget est toujours un acte particulièrement fort et décisif pour la collectivité puisque, naturellement, il détermine les orientations générales et les projets de la Commune, eux-mêmes portés par les choix des élus du Conseil municipal.

Pour la 6ème année consécutive, le Conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette stabilité des impôts locaux est possible grâce à des recettes forestières importantes et à la gestion rigoureuse des différents budgets. Le gel des aides publiques, notamment celles

de l'État, nous oblige cependant à rechercher sans cesse des économies tout en faisant en sorte de maintenir le développement de la Commune.

Après une année 2011 où les investissements ont été réduits (accessibilité handicapés de la salle Georges Brassens uniquement) nous lançons en 2012 différents programmes de travaux ; certains, déjà prévus en 2011, ont été différés pour des raisons administratives (subventions, acquisition de terrain) ou techniques (approfondissement des études) :

- création de quatre logements BBC (basse consommation énergétique) dans la maison « *Bonnaire* » (travaux à étaler sur deux années),

- amélioration de la sécurité des habitants :

- aménagement d'une liaison piétonne entre le centre-village (Grande rue) et la rue du Canal via la rue des

Planches et la passerelle sur l'Arnison, cheminement de 2 m de large paysagé, mise aux normes accessibilité de la passerelle sur l'Arnison ; avec l'objectif d'améliorer la sécurité des déplacements piétons entre les quartiers concernés,

- installation de radars pédagogiques aux entrées du village afin d'inciter à la réduction de la vitesse des

véhicules,

- mise en place d'un défibrillateur public.

- changement des volets de la salle Georges Brassens.

- réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière d'une zone artisanale au lieudit « *Le Pré Brisefer* »

(en cours) et engagement, le cas échéant, dans un aménagement de la zone.

Par ailleurs, le projet de lotissement privé « *Les jardins d'Oz* », préparé en concertation avec la Commune, va voir le jour prochainement, puisque le permis d'aménager a été délivré.

Avec le Conseil municipal, nous agissons pour que notre village soit toujours inscrit dans une dynamique de développement. Nos programmes d'investissements en sont la concrétisation et la preuve.

Jean-Paul VADOT  
Maire de Soirans

Président de la Communauté  
de Communes Auxonne Val de Saône

## 8 MAI 2012

Le 67ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 sera commémoré par une cérémonie au Monument aux Morts le

**MARDI 8 MAI à 11 h 30.**

La population est invitée à se joindre à l'hommage du Conseil Municipal. La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur en Mairie.



Cette structure va, de nouveau prendre place sur l'espace vert derrière la salle Georges Brassens pendant quelques jours...

Le **Foyer Rural** vous propose sa célèbre

**soirée cabaret**

**LE SAMEDI 12 MAI à partir de 20h30**

Avec le même confort, vous pourrez assister à un spectacle varié, danse (jeunes et moins jeunes), théâtre, chants... Alors venez très, très nombreux encourager vos artistes locaux, et surtout n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Le Vide-Greniers aura lieu le 1<sup>er</sup> Juillet 2012.

### Dans ce numéro

- Compte rendu du conseil	P. 2
- Budget	P. 2
- Infos & Recommandations	P. 3
- Echos Ecole et Sivos	P. 4

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 1er trimestre 2012

Le Conseil municipal :

- a fixé les conditions de quotas d'avancement de grade applicables aux agents promouvables de la Commune,

- a pris acte de la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint technique 1ère classe de l'employé municipal en charge de l'entretien des espaces verts, des espaces publics et des bâtiments, a décidé de supprimer le poste d'Adjoint technique 2ème classe, à temps complet et de le remplacer par un poste d'Adjoint technique 1ère classe, à temps complet,

- a approuvé le programme d'actions pour la gestion durable de la forêt communale, au titre de l'année 2012, établi par l'Office National des Forêts, concernant les parcelles n° 3, 5a, 42a1, 27, 28 et 40 : entretien de cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de plantation, dégagement mécanisé de semis, broyage, interventions diverses (assainissement), pour un montant estimatif des travaux de 7 390.00 € HT,

- a décidé d'installer trois radars dissuasifs (pédagogiques), avec messages sécuritaires, aux entrées du village (côtés Auxonne, Genlis, Pluvet), afin de réduire significativement la vitesse des véhicules et de sécuriser ainsi les sorties des habitations, les abords des lieux publics (Mairie, Ecoles, Bibliothèque, ...) et les déplacements des piétons et des cyclistes, notamment des enfants, a approuvé le programme de travaux correspondant, avec alimentation électrique par panneaux solaires, d'un montant estimé à 14 583 € HT et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police,

- a pris connaissance des résultats de concertation proposée dans le cadre du projet de suppression d'un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'urbanisme, en faveur de la Commune, en lien avec un projet de lotissement privé, a décidé de tirer un bilan favorable de la concertation et de poursuivre la procédure en vue de l'approbation de la modification,

- a décidé d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté au public lors de la concertation.

- a fixé, suite au départ des locataires les nouvelles conditions de location du logement communal situé 9, rue Fouffrans, à compter du 1er mai 2012,

- a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 24 066 €, avant le vote du budget 2012

- a fixé les conditions de paiement des indemnités horaires pour travaux complémentaires ou supplémentaires effectués par le personnel communal.

- a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2011 du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière :

### BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : 273 331.03 €  
Recettes de fonctionnement : 329 499.84 €  
Excédent de fonctionnement reporté : 78 163.21 €  
Dépenses d'investissement 102 705.78 €  
Déficit d'investissement reporté : 18 460.28 €  
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 68 600.00 €  
Recettes d'investissement : 8 880.69 €  
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 11 200.00 €  
Excédent global en fin d'exercice : 1 567.21 €

### BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

Dépenses de fonctionnement : 6 617.12 €  
Recettes de fonctionnement : 32 105.60 €  
Excédent de fonctionnement reporté : 18 162.10 €  
Dépenses d'investissement 15 908.49 €  
Déficit d'investissement reporté : 15 427.81 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 4 300.00 €

Recettes d'investissement : 15 427.81 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 4 300.00 €

Excédent global en fin d'exercice : 27 742.09 €

### BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

Dépenses de fonctionnement : 82 903.60 €

Recettes de fonctionnement : 171 533.71 €

Excédent de fonctionnement reporté : 91 431.37 €

Dépenses d'investissement 34 849.76 €

Déficit d'investissement reporté : 29 275.75 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 10 550.00 €

Recettes d'investissement : 33 173.25 €

Excédent global en fin d'exercice : 138 559.22 €

- a décidé d'allouer les subventions suivantes, d'un montant total de 611 € : Association des Amis de la Bibliothèque de Prêt de la Côte d'Or : 76 €, Foyer Rural de Soirans : 250 €, Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les TP, Dijon : 60 €, Centre de Formation des Apprentis AGD CFA de la Noue, Longvic : 90 €, Association genlissienne de Basket ball, Genlis : 75 €, Association Easy Dance, Genlis : 60 €,

- a décidé de voter les taux d'imposition de 2012 des taxes directes locales comme suit, sans augmentation par rapport à 2011, pour un produit attendu de 129 621 € :

• Taxe d'Habitation : 13.54 %

• Taxe Foncière Bâti : 12.21 %

• Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 %

• Cotisation Foncière des Entreprises : 16.17 %

et a pris acte des compensations qui s'élèvent à 2 534 €, des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 7 612 €, de l'IFER l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, soit 3 548 € et du prélèvement Fonds National de Garantie de Ressources qui s'élève à 33 274 €, entraînant un produit net de 110 041 €.

- a approuvé le Budget Primitif 2012 du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière :

### BUDGET PRINCIPAL

> section de fonctionnement équilibrée à 332 630 €

> section d'investissement équilibrée à 360 845 € : maîtrise d'œuvre et 1ère phase de travaux « logements », création d'une liaison piétonne entre la RD 905 et la rue du Canal, via le chemin des planches (passerelle), installation de radars pédagogiques, amélioration de l'éclairage publique, étude d'un projet de Zone artisanale, acquisition de terrains, défibrillateur, matériel informatique et remboursement d'emprunts.

### BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

> section de fonctionnement équilibrée à 59 142 €

> section d'investissement équilibrée à 41 208 € (remboursement d'emprunts pour la construction de logements, remplacement d'une chaudière et divers)

### BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

> section de fonctionnement en suréquilibre de 81 859.00 €

- dépenses = 116 500 €

- recettes = 198 359 €

> section d'investissement équilibrée à 68 502 € (travaux de conversion forestière, remboursement d'emprunts pour acquisition de forêt et divers)

- a approuvé le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Commune de SOIRANS et a chargé le Maire de sa mise en œuvre lors des projets à venir, en fonction de l'application des dispositions législatives et réglementaires.

- a fait le point sur les réalisations en cours : étude de faisabilité technique et financière d'une Zone artisanale, création de 4 logements basse consommation énergétique, avec garage et d'un local technique.

## LES FINANCES COMMUNALES

Pour faciliter la lecture, les différents budgets (budget général et budgets annexes) sont présentés de manière cumulée :

- **le budget principal** prend en charge le personnel communal, les travaux d'entretien, les frais de gestion générale et de fonctionnement, les charges intercommunales, les équipements, les travaux de bâtiment, de voirie et de réseaux. Les Ecoles sont gérées, grâce à des contributions communales, par le SIVOS et les accueils périscolaires et de loisirs et la restauration scolaire sont gérés directement par la Communauté de Communes. Les deux structures disposent de personnel mis à disposition, allégeant ainsi certaines charges communales.

- **le budget annexe « Le Meix de la Cure »** gère notamment la location des logements communaux pavillonnaires et le remboursement des emprunts liés aux travaux,

- **le budget annexe « Forêt »** gère les travaux de conversion forestière, les ventes de bois et le remboursement des emprunts liés à l'acquisition de forêt.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2011

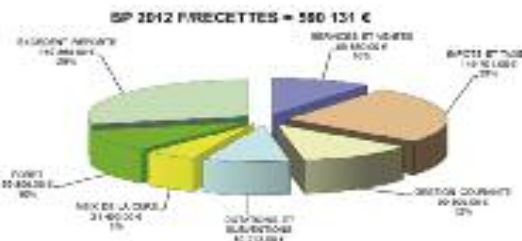
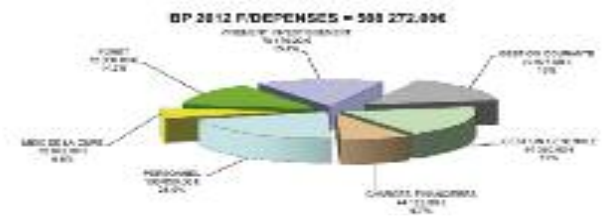
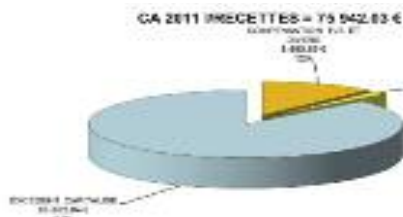
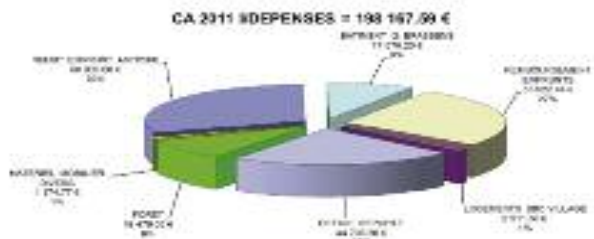
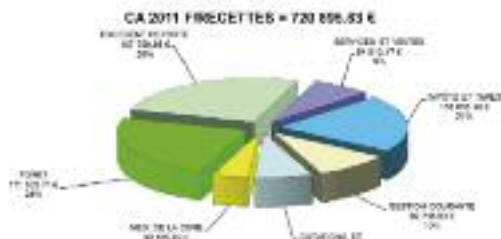
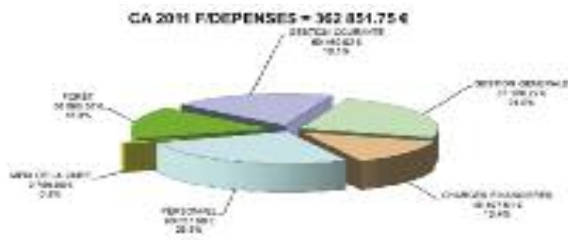
Au total, en 2011, les trois budgets représentent un total de dépenses de **561 019.34 €** pour un total de recettes de **796 837.86 €**, soit un excédent global de **235 818.52 €**. En ce qui concerne les investissements, ont été pris en

compte les travaux d'accessibilité handicapés de la salle Georges Brassens, du matériel informatique, des études d'avant-projet, des travaux de conversion forestière et les remboursements d'emprunts.

### BUDGET PRIMITIF 2012

En 2012 les investissements reprennent : première phase des travaux d'aménagement de quatre logements dans la maison « Bonnaire » Grande rue ; remplacement des volets salle Georges Brassens, achat de terrains, création d'une liaison piétonne entre la rue des Planches et la rue du Canal, installation de radars dissuasifs, amélioration de l'éclairage public, études d'urbanisme, poste informatique Bibliothèque, défibrillateur, remboursement des emprunts, travaux de conversion forestière, ...

En 2012, les trois budgets cumulés totalisent un chiffre d'affaire global de **1 060 686 € (978 827 €** de dépenses et une provision de **81 859 €)**. L'équilibre financier est obtenu grâce aux subventions de l'Etat et du Département, aux dotations de l'Etat, aux ventes de bois et aux recettes fiscales provenant des impôts locaux - taxes foncières (bâti et non bâti), taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises et les réseaux), Cette année encore, malgré les réformes et le gel des aides, les taux de la fiscalité ne sont pas augmentés.



## INFORMATIONS PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

### ELECTIONS

22 avril et 6 mai : Elections présidentielles

10 et 17 juin : Elections législatives (Députés)

**TRADITION DES « MAIS »** : Il est rappelé que la tradition des

« mais » - rituel ancestral des campagnes, les « mais » sont des baliveaux de charme qui ont été coupés en forêt et qui sont posés par les garçons du village, la nuit du 30 avril au 1er mai, sur les maisons où habitent des jeunes filles de 16 ans et plus (« charmantes »), ne doit pas inciter certains jeunes, sans respect des propriétés privées et parfois avec une certaine virulence, à confisquer et rassembler des objets sur les espaces publics.

**CODE DE LA ROUTE** : dans les rues du village, tout véhicule

motorisé doit appliquer la réglementation obligatoire de bonne conduite et redoubler de prudence dans les zones proches des espaces de jeux. Le stationnement régulier des véhicules sur les trottoirs est interdit ; il oblige les mamans avec des poussettes et tous les piétons à se dépor-

ter sur la chaussée, ce qui est particulièrement dangereux !

**ESPACES VERTS** : nous avons la chance d'avoir de jolis sites

et lieux de promenades fréquentés aux beaux jours par des gens de passage. Il est fort dommage de les voir dégradés par du vandalisme ou des amoncellements de débris en tout genre...

La municipalité organise tous les ans le concours des maisons fleuries : Alors tous à vos talents de jardiniers pour garder une bonne place dans le classement des villages de Côte d'Or.

**VOISINAGE** : attention aux nuisances sonores et merci de respecter les heures légales d'utilisation des engins motorisés et bruyants.

**SPORT** : à chacun de se responsabiliser pour la bonne tenue des terrains, structures et matériels à disposition afin que les utilisateurs puissent pratiquer leurs sports favoris dans de bonnes conditions.

**DECHETS** : rappel pour une évacuation hygiénique et sélective des déchets dans les poubelles, les points propreté du village et les déchetteries du canton. Eviter de laisser les poubelles « à la vue » toute la semaine.



## ECHOS DU SIVOS

### La cinquième classe élémentaire ne sera pas fermée. Belle victoire !!

Suite aux différentes interventions auprès de l'Inspectrice d'Académie, grâce à la mobilisation des enseignants et des parents, grâce au soutien des Maires de Pluvet, Soirans et Tréclun et de tous les élus, l'Académie a décidé de maintenir sans condition la cinquième classe élémentaire menacée de fermeture ...

Notre argumentation était simple : d'une part l'arrivée de nouvelles familles dans les trois villages avec un nouveau lotissement à Soirans, un autre qui se termine à Tréclun, divers projets de construction en cours et quatre logements bientôt aménagés par la Mairie à Soirans. D'autre part la rénovation récente de plusieurs classes, la construction d'une classe maternelle à Soirans

pour un coût à elle seule de près de 250 000 €, l'équipement de chaque classe en informatique et vidéo-projection, l'achat d'un tableau blanc interactif très innovant ... sont autant d'investissements publics à la charge des contribuables des trois villages.

## ECHOS D'ÉCOLE

5 jours de soleil, de glisse et de découvertes pour les élèves des classes de CP et CE1 qui se sont rendus au centre des Jacobeys à Prémanon, du 12 au 16 mars. Initiation aux raquettes, au ski de fond, séances de ski alpin, piscine, visite du Fort des Rousses, du musée de la Boissellerie, du musée Paul Emile Victor, de l'atelier d'un tourneur sur bois. Grâce aux subventions des communes, du conseil général, aux actions des coopératives scolaires et à une large participation des familles, les 41 enfants ont eu une semaine dépaysante et enrichissante .



## Soirée carnaval,

Le 16 mars en soirée, les 3 classes de l'école maternelle ont fêté Carnaval à la salle des fêtes G. Brassens de Soirans. Les parents étaient de la partie et ont assisté à une présentation de danses et de chants, suivis d'une projection de photos réalisées en classe sur grand écran,

grâce au vidéoprojecteur offert par le SIVOS. La soirée s'est terminée par une collation apportée par les familles et l'école.

Rappel : Kermesse 2012 à Tréclun le 9 Juin.



### SERVICES MUNICIPAUX - Site : [www.mairie-soirans.fr](http://www.mairie-soirans.fr)

- Secrétariat de Mairie : Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30

Tél. 03 80 39 43 58 - Télécopie : 03 80 39 04 96 - Courriel : [mairie.soirans@wanadoo.fr](mailto:mairie.soirans@wanadoo.fr)

- Secrétariat SIVOS (écoles) : Jeudi matin, à la Mairie - Courriel : [sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr](mailto:sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr)

- Bibliothèque : Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30

Tél. 03 80 39 43 58 - Courriel : [bibliotheque.soirans@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.soirans@wanadoo.fr)

### SERVICES INTERCOMMUNAUX - Site : [www.cc-auxonnevaldesaone.fr](http://www.cc-auxonnevaldesaone.fr)

- Accueil périscolaire, restauration scolaire : tous les jours d'école (tél. 03 80 31 48 29)

- Centre de loisirs : mercredi et vacances scolaires

- Crèche, halte-garderie (à Auxonne) : du lundi au vendredi

- Relais Petite Enfance - Assistantes maternelles (itinérant - tél. 03 80 57 37 56 ou 06 46 38 50 33)

- Ecole de musique et de danse (à Auxonne) Tél. 03 80 27 03 20 - Télécopie : 03 80 27 03 21 - Courriel : [cdc.avds@wanadoo.fr](mailto:cdc.avds@wanadoo.fr)

Informations, Inscriptions, renseignements, menus : [www.cc-auxonnevaldesaone.fr](http://www.cc-auxonnevaldesaone.fr)

- Collecte des déchets : jeudi matin, très tôt (le mercredi si le jeudi est férié)

- Déchèteries : Pont et Athée / Tél 06 70 77 45 63

**PONT:** Mercredi et Vendredi 14 h à 17 h 45

Chemin de la Tille Mardi et Samedi 8 h 30 à 11 h 45

**ATHÉE:** Mercredi et Vendredi 8 h 30 à 11 h 45

Route de Magny Mardi et Samedi 14 h à 17 h 45